

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE et le premier du mois de mars, 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'Office de Tourisme, sous la Présidence de de Monsieur MATHERON Alain, Maire.

Présents : MM. MATHERON, GAILLARD, BONNIOT, MONGEON, PIERSON, BERNARD, BERMOND, ORAND, PEYRICHOU, GARCIA, PARRON.

Absent(s) : MM. LEFEBVRE, CARMEL, TISSEYRE, REBOUL.

Pouvoir(s) : MM. TISSEYRE à BERNARD.

MM. PEYRICHOU a été nommé(e) secrétaire.

Début de la séance : 20h00

Délibérations

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 janvier 2016**
Approuvé sans réserve.

N° 2016-12 Restructuration et mise en accessibilité de la mairie – nouvelle consultation Lot 8

Considérant le choix définitif du titulaire par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- prend acte de l'attribution du Lot 8 : plomberie / sanitaire / chauffage / ventilation à l'entreprise JOUBERT Mickael pour un montant HT de 24 540,28 euros.

N° 2016-13 Cabane pastorale des Amayères – validation du projet

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de création d'une cabane pastorale sur l'alpage des Amayères qui fait suite au diagnostic pastoral correspondant réalisé en 2015 d'une part et face au contexte de prédation croissant sur l'unité pastorale d'autre part. Le projet consiste à implanter un habitat sur le quartier de Pointe Feuillette à 1500 mètres d'altitude. Il permettra au berger de dormir sur place sans devoir redescendre à la bergerie située au bas de l'alpage. Il rappelle que le dossier a reçu un avis favorable du Comité de Pilotage de plan pastoral territorial du Diois le 07 décembre 2015. Le montant des travaux s'élève à 82 430 euros HT dont 6 000 euros au titre d'assistance à membre de l'Association Départementale d'économie Montagnarde.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant – HT	Recettes prévisionnelles	Montant - HT
Construction cabane	76 430,00	Europe - FEADER (35%)	28 850,50
Assistance à membres	6 000,00	Conseil Régional (17,5%)	14 425,25
		Conseil Départemental (17,5%)	14 425,25
		Autofinancement (30%)	24 729,00
Total	82 430,00	Total	82 430,00

Considérant la nécessité de se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- décide de réaliser la construction de la cabane pastorale des Amayères d'un montant prévisionnel de 82 430 euros HT et de se porter maître d'ouvrage de l'opération,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des financeurs intéressés au projet,
- s'engage à conserver la vocation pastorale des zones aménagées pendant 5 ans,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2016-14 Cimetières – demande de subvention auprès du Département de la Drôme

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante un projet de travaux relatif à la réfection d'un mur du cimetière du Village d'une part et l'abattage des arbres du cimetière des Lussettes d'autre part. L'enveloppe financière globale correspondante est évaluée à 40 000 euros HT.

Considérant la possibilité de solliciter une subvention en faveur de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide:

- de valider le projet de travaux relatif aux cimetières du Village et des Lussettes estimé à 40 000 euros HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de la Drôme une subvention la plus élevée possible,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2016-15 Terrains de sports – demande de subvention auprès du Département de la Drôme

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante un projet de travaux relatif à la création d'un mini terrain de sport à proximité du groupe scolaire communal d'une part et la création d'un skate parc à l'espace ludique de la Pépinière d'autre part. L'enveloppe financière globale correspondante est évaluée à 60 000 Euros HT.

Considérant la possibilité de solliciter une subvention en faveur de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide:

- de valider le projet de travaux relatif aux terrains de sports estimé à 60 000 Euros HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de la Drôme une subvention la plus élevée possible,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Divers

- **Éclairage église du Village** : dispositif d'éclairage du clocher avec fonction météo envisagé – installation provisoire à venir avant validation définitive du dispositif.
- **Loup** : la louve abattue sur la commune sera naturalisée en vue d'être exposée dans un bâtiment communal avec d'autres espèces locales. Le coût de la prestation sera assumé par la commune, l'association de chasse prenant en charge la vitrine d'exposition.
- **Travaux mairie** : Parallèlement aux travaux de la mairie qui ont débutés il a été décidé :
 - ✓ de refaire la structure abritant le lavoir car très endommagée,
 - ✓ de remplacer l'escalier donnant accès à la mairie (pierre de taille) également très endommagé,
 - ✓ de déplacer la boîte aux lettres ;ceci afin de mettre en valeur l'intégralité de la façade sud de la mairie.
- **Sapins de Noël** : demande d'une participation financière, volontaire et non obligatoire, afin de mise à disposition de l'école dans le cadre d'une thématique liée au développement durable.
- **Mur de soutènement de l'église du Village** : réfection envisagée mais compte tenu de son emplacement, étude préalable à mener pour une réflexion globale de la place par un organisme référent (CAUE).
- **Salle polyvalente** : projet de réfection des pignons afin de réhabilitation.
- **École de Lus** : demande de subvention en faveur d'un projet de classe transplantée en Ardèche de la classe cycle 2 à hauteur de 1 300 Euros sur un projet global de 7 530 Euros.
- **Station de Lus la Jarjatte** : projet d'animation pour la saison estivale porté par une association et déposé auprès des services compétents du Département de la Drôme. Intervention financière de la commune souhaitée à hauteur de 3 000 Euros (subvention) et garantie sur la partie de la masse salariale.